

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire

Compte-rendu

12 février 2019 – 14h Nantes

Le 12 février 2019, les membres du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h dans les locaux de Nantes Métropole.

Le bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (8 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4 représentants) ;
- Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (4 représentants).

Présents

Nom, Prénom	Structure
Christian COUTURIER	Nantes métropole
Jean-Pierre BELLEIL	Communauté de communes du Pays d'Ancenis
Lucie TRULLA	Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire
Annabelle ORSAT	Association des Industriels Loire Estuaire
Michel MAYOL	SEPNB – Bretagne Vivante
Hervé PONTHEUX	Agence de l'eau Loire Bretagne
Alain MASSE	Syndicat de bassin versant du Brivet
Elise BABOULENE	Nantes métropole
Grégoire MAILLET	Université d'Angers
Edouard METZGER	Université d'Angers
Jacques MARREC	SCE
Yann LE BIHEN	SCE
Solène CORILLEAU	SCE
Arnaud MEVEL	SYLOA
Caroline ROHART	SYLOA, animatrice du SAGE Estuaire de la Loire

Sont excusés :

Maurice PERRION Conseil régional des Pays de la Loire
Freddy HERVOCHON Conseil départemental de Loire Atlantique
Jean-Pierre BIORET Chambre d'agriculture de Loire Atlantique

ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu du bureau du 9 décembre 2018
- II. Révision du SAGE : présentation de la méthodologie et calendrier de la stratégie et de la rédaction
- III. Oxymore : étude des processus anoxiques dans l'estuaire
- IV. Avis sur l'actualisation de l'état des lieux du SDAGE
- V. Consultation sur les « questions importantes » SDAGE et PGRI
- VI. Divers

M. COUTURIER, Président de la CLE, propose un tour de table et présente l'ordre du jour de la réunion.

I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 09 DECEMBRE 2018

M. COUTURIER rappelle que le compte-rendu de la précédente réunion du bureau a été envoyé avec les invitations et en l'absence de remarques sur le contenu, il propose la validation du compte-rendu.

⇒ **Les membres du bureau valident le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2018.**

II. REVISION DU SAGE : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE ET CALENDRIER DE LA STRATEGIE ET DE LA REDACTION (SCE)

M. COUTURIER rappelle que nous entrons en finalisation de la révision du SAGE avant les renouvellements importants qui interviendront au sein de la CLE du SAGE en 2020. Il souligne que l'objectif de validation du SAGE en février 2020 est ambitieux et de fait, le calendrier adapté afin de finaliser dans ce délai les phases de stratégie et rédaction du SAGE.

Jacques MARREC et Yann LE BIHEN présentent l'équipe et la méthode de travail pour les phases de stratégie et de rédaction du SAGE de l'Estuaire de la Loire.

Phase stratégie

M. MAYOL, représentant des associations de protection de l'environnement, souhaiterait une meilleure information du public sur la procédure de révision du SAGE, et particulièrement sur la déclaration d'intention expliquant la concertation réalisée sur ce projet. Il propose que cette déclaration fasse l'objet d'un communiqué voire d'un article de presse.

M. PONTHEUX, Agence de l'eau, propose que la déclaration d'intention soit relayée par les sites internet des structures référentes et par les associations.

M. COUTURIER rappelle qu'il s'agit d'une démarche très formelle.

M. MAYOL insiste sur l'importance de relayer l'information à un large public.

Mme ORSAT, AILE, demande si le GIP Loire Estuaire est invité aux Commissions thématiques dans le cadre de la Stratégie et la rédaction du SAGE.

Mme ROHART, animatrice du SAGE, confirme que le GIP est invité à l'ensemble des commissions thématiques, et notamment à celle consacrée à l'estuaire.

SCE explique que les nouveaux enjeux identifiés par le diagnostic seront abordés dans les commissions thématiques :

- Cohérence et organisation : commission gouvernance
- Espaces de mobilité : commission Estuaire
- Tête de bassin versant : commission Milieux
- Continuité : commission Milieux
- Réduction des pesticides : commission qualité des eaux
- Réduction des flux de nutriments : commission littoral et qualité des eaux

M. MEVEL, SYLOA, confirme que l'enjeu « espace de mobilité » a déjà fait l'objet de débat dans le cadre des Commissions du SAGE et qu'il ne concerne que l'estuaire de la Loire sur le périmètre du SAGE, les autres cours d'eau présentant une faible énergie, associée à une faible pente et peu de transport solide qui pourrait permettre une réelle mobilité du lit.

M. PONTHEUX souligne que le volet « cohérence et organisation » reste un enjeu important dans le cadre de la révision du SAGE et pourrait faire l'objet d'un débat particulier en bureau de la CLE. Il explique que les structures opérationnelles doivent être de vrais relais du SAGE, notamment en termes de moyens humains et financiers. Les évolutions institutionnelles seront à intégrer dans le schéma d'organisation territoriale actuel, s'appuyant sur des structures référentes. Il faudra préciser le rôle des structures référentes et des EPCI-FP pour la mise en œuvre du SAGE.

Il sera également nécessaire de réaffirmer la nécessaire approche par bassin versant.

Mme TRULLA, Grand Port Nantes-Saint Nazaire, demande si le diagnostic du territoire est réalisé.

Mme ROHART rappelle que le diagnostic du SAGE a été validé en juin 2018 par la CLE. Sa mise en page et son impression sont en cours mais il est déjà disponible en version provisoire sur le site internet du SAGE.

SCE souligne que le SAGE sera rédigé en l'état des connaissances actuelles et qu'il n'est plus temps de réaliser les études complémentaires afin d'affiner le diagnostic. Il s'agira d'inscrire dans le SAGE les besoins de connaissance à programmer.

Mme TRULLA demande si le diagnostic existe sous forme synthétique. Elle rappelle l'importance de l'accès aux connaissances, notamment par le grand public, et la nécessité de vulgariser l'information. Elle souligne la nécessité de rendre accessible des éléments synthétiques sur l'estuaire de la Loire qui qualifient l'état des milieux et de la qualité des eaux.

M. COUTURIER explique qu'il a été associé au diagnostic du SAGE actualisé un guide de lecture qui permet d'accéder rapidement aux informations.

M. PONTHEUX rappelle qu'il s'agit d'un territoire aux nombreux enjeux et qu'il est parfois difficile d'être synthétique.

Mme ROHART souligne l'importance dans cette phase de Stratégie/rédaction de rappeler les principaux éléments de diagnostic associés à chacun des enjeux pour pouvoir avancer sereinement sur la rédaction des contenus des documents du SAGE.

A la suite de la présentation des différentes commissions thématiques et comité technique, qui seront sollicités pour avancer le travail de la CLE et concerter les acteurs du territoire, M. MAYOL demande que les associations environnementales soient associées au comité technique.

Mme ROHART confirme Bretagne a été associée au comité technique lors de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic et le sera également durant les phases de stratégie et rédaction du SAGE.

M. MAYOL s'interroge sur le poids qu'ont les documents du SAGE vis-à-vis de certains types de projets envisagés sur le territoire.

SCE rappelle que la portée juridique des SAGE est définie par la réglementation. Elle n'est pas négligeable et a été largement prouvée lors de la mise en œuvre du SAGE précédent.

En termes de concertation, il a été fait le choix de réaliser une concertation optimisée dans le délai imparti mais elle pourra être adaptée si elle ne répond pas aux besoins du territoire.

Phase rédaction

SCE explique que, contrairement au SAGE de 2009, il ne sera plus possible de distinguer des dispositions qui expriment des recommandations et les dispositions qui ont une portée juridique dans le SAGE révisé.

Le premier SAGE contient 14 règles : le règlement du SAGE révisé sera revu pour intégrer des règles concernant des enjeux forts du territoire en s'attachant à avoir une réelle plus-value par rapport à la réglementation et à leur applicabilité sur le territoire.

Mme BABOULENE, Nantes métropole, demande quelle est la composition des Comités de rédaction qui interviendront en septembre 2019.

La composition des comités de rédaction n'est pas encore fixée. Elle devra être représentative des 3 collèges de la CLE et s'assurer de la participation a minima d'un élu. Des premières discussions en CLE de novembre 2018 ont défini une composition de 15 personnes. Les dates de comités de rédaction prévues au mois de septembre 2019 seront calées au plus tôt pour anticiper la période chargée pour les différents acteurs.

M.PONTHIEUX alerte sur la période de réserve qui interviendra en fin de phase rédaction, il pourra être nécessaire de s'assurer auprès du Préfet de la possibilité de réunir la CLE pour finaliser le projet.

III. OXYMORE : ETUDE DES PROCESSUS ANOXIQUES DANS L'ESTUAIRE (UNIVERSITE D'ANGERS)

M. COUTURIER II souligne la pertinence de cette étude pour faire avancer les réflexions sur l'estuaire. Il rappelle que les résultats de cette étude ne seront pas connus lors de la rédaction du SAGE prévue au second semestre 2019 mais qu'il faudra intégrer ce projet dans le programme d'actions proposé.

Mme TRULLA s'interroge sur la clé de répartition des financements pour cette étude.

M. MAILLET, Université d'Angers, explique qu'il est précisé dans le document que les financements fléchés sont bien « à demander » et que rien n'est figé. Les réflexions sur les financements démarrent une fois le projet présenté au bureau de la CLE et le principe de cette étude validé avec les membres du bureau. Il explique que la clé présentée dans le document a été réalisée sur la base d'échanges informels et ne présentent pas des décisions des financeurs présumés. Il rappelle que les fonds FEDER pourraient être une piste sur ce type de projet, les financements éventuels de la Région pourraient également être sollicités.

Mme TRULLA explique que le Grand Port réalise dans le cadre du suivi des opérations de dragage, une batterie de suivi/études, notamment pour faire évoluer la modélisation de l'estuaire d'Artélia sur le suivi de l'oxygène dissous et des eaux chargées de matières en suspension. Les travaux présentés convergent avec les intérêts du Grand Port.

M. COUTURIER invite les parties prenantes à se mettre d'accord sur le plan de financement de ce projet de recherche.

M. METZGER, Université d'Angers, souligne que de la communauté scientifique, bien structurée au sein des différents laboratoires à l'échelle régionale, est disposée à accompagner les réflexions des acteurs autour de l'estuaire de la Loire.

M. PONTHIEUX souligne l'intérêt de l'Agence de l'Eau pour cette démarche qui vise à travailler sur le paramètre oxygène, impactant fortement l'indicateur poisson, celui-ci déclassant l'état écologique de la masse d'eau de transition.

M. MAILLET rappelle l'importance de chiffrer les missions, notamment en cette phase de communication sur ce projet, afin d'évaluer la répartition éventuelle entre les différents financeurs et anticiper sur d'éventuels coûts plafonds.

M.PONTHIEUX alerte sur les délais d'instruction pour ce montant de projet, qui doit passer en Commission des études de l'Agence de l'eau. Cette dernière se réunit 4 fois dans l'année. Une pré-présentation a été réalisée par M. LE QUILLEC à la Commission des études du 25 janvier 2019. La présentation du projet interviendra à la suite de la sollicitation officielle de l'Agence de l'eau par l'Université d'Angers. La validation du principe de cette étude par le bureau de la CLE est un préalable important dans l'instruction du dossier.

⇒ **Le bureau de la CLE valide le principe du projet proposé par l'Université d'Angers.**

IV. AVIS SUR L'ACTUALISATION DE L'ETAT DES LIEUX DU SDAGE LOIRE BRETAGNE (SYLOA)

M. PONTHEUX remarque que lorsque les données pesticides font défaut sur certaines masses d'eau (Boivre Acheneau Tenu), l'occupation des sols peut permettre de caractériser la pression.

M. MEVEL indique que les structures référentes ont en effet fait remonter ce type de données mais qu'en l'absence de données pesticides, nous sommes dans l'incapacité de caractériser la concentration sur certaines masses d'eau comme déclassante.

En hydromorphologie, le Gesvres et le Cens sont considérés en risque de non atteinte du bon état mais le diagnostic n'étant pas encore validé, il n'est pas possible de faire remonter de données.

Mme BABOULENE confirme que Nantes métropole a fait remonter la même information au secrétariat technique de bassin.

Mme ORSAT demande si les commentaires remontés par le SYLOA pourront être diffusés aux membres du bureau de la CLE. Elle explique que ce travail pourra être valorisé dans le SAGE révisé, en fléchant certaines masses d'eau pour améliorer la connaissance.

M. MEVEL précise que les avis présentés au bureau de la CLE ne sont que partiels, il reste les masses d'eau plans d'eau, littorales, souterraines et de transition qui feront l'objet d'une présentation au bureau de CLE suivant. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des avis formulés sera alors transmis.

V. CONSULTATION SUR LES « QUESTIONS IMPORTANTES » SDAGE ET PGRI

M. PONTHEUX rappelle qu'un des enjeux importants sur le territoire du SAGE est l'hydrologie. Ce n'est pas le seul facteur impactant mais bien un des facteurs qui permettra de faire évoluer l'état des masses d'eau. Pour améliorer l'hydrologie, il faut restaurer les milieux aquatiques, les cours d'eau pour remonter les lignes d'eau, replanter des haies et des zones tampons pour ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration dans les sols, limiter les transferts. En réhaussant les lignes d'eau, les zones humides retrouvent leurs fonctionnalités épuratrices et hydrologiques, en retenant

l'eau en hiver et en la restituant en période d'étiage. L'ensemble de ces éléments constituent une bonne clé d'entrée pour la révision du SAGE.

M. COUTURIER remarque qu'il y a aussi dans le SDAGE l'entrée des économies d'eau.

M. PONTHEUX souligne que l'hydrologie est en effet plutôt abordée sous cet angle de consommation/prélèvements/usages plutôt que sur les impacts de l'absence d'eau sur l'aménagement du territoire et plus particulièrement sur la qualité de l'eau et la qualité des milieux aquatiques.

Mme TRULLA signale que le Conseil maritime de façade a répondu à cette consultation, en lien avec le DIRMM. Il a été souligné l'importance de la solidarité terre/mer et plus particulièrement celle des apports d'eau douce qui arrivent à l'exutoire, pour l'ensemble des activités et usages côtiers.

⇒ **Il est acté qu'en l'absence de débats sur ce point et considérant les délais de transmission des avis des CLE (2 mars 2019), le bureau de la CLE ne formalisera pas de réponse à cette consultation sur les questions importantes.**

VI. QUESTIONS DIVERSES

Mme ROHART informe les membres du bureau que plusieurs dossiers réglementaires nécessitent un avis du bureau de la CLE, et ce avant le 2 avril, date du prochain bureau.

M. COUTURIER, constatant les difficultés de débattre et de s'accorder sur un avis partagé par échange de courriels, propose d'organiser un bureau afin de débattre de ces dossiers le 19 mars 2019 à 14h.

Mme ROHART attire l'attention des membres du bureau sur la nécessité de programmer des séances suffisamment longues pour traiter de l'ensemble des sujets associés à la mise en œuvre du SAGE et à la révision en 2019.

M. COUTURIER propose aux membres du bureau de la CLE d'associer le GIP Loire Estuaire en tant qu'expert de la CLE pour cette phase de stratégie et rédaction du SAGE Estuaire de la Loire. Il rappelle que cette participation du GIP à la révision du SAGE et aux réunions de CLE ne sera pas rémunérée.

M. PONTHEUX rappelle qu'en phase d'actualisation de l'état des lieux/diagnostic, le GIP avait sollicité le Syloa pour rémunérer ses participations et retours sur le projet de SAGE, considérant celle-ci comme une prestation.

Mme ORSAT explique que la participation à la révision du SAGE fait partie du projet stratégique du GIP LE et que cette participation est intégrée au niveau 1 des activités du GIP, financée par l'ensemble de ses membres.

Mme ROHART explique qu'il est important que le GIP LE soit associé à la construction du projet de SAGE s'il souhaite s'inscrire dans la future mise en œuvre de ce projet.

Concernant l'estuaire, Mme TRULLA souligne l'importance d'avoir un état des lieux partagé de l'estuaire et des réponses quant à son état, tant d'un point de vue de la qualité de l'eau que des milieux. Sur cette base, les acteurs pourront s'interroger sur ce qu'ils souhaitent pour l'estuaire demain. Cela passe par une réflexion prospective à 10-20 ans (voire plus), en considérant les dynamiques de chacun des acteurs et des territoires, afin d'engager les réflexions sur ce vers quoi nous pourrions tendre collectivement. Cette projection a été réalisée sur la façade maritime à 20-30 ans, avec une projection concernant l'environnement, les activités, les usages. Mais l'état des lieux ne doit pas mobiliser pendant 15 ans. Le Grand port souhaiterait avoir une vision globale et claire sur l'estuaire, dans le cadre de son nouveau projet de territoire, sur l'état de l'estuaire et ses capacités à accueillir de nouvelles activités.

M. PONTHEUX concède que l'estuaire est un sujet complexe avec de nombreux enjeux qui interagissent entre eux. Il rappelle l'importance de prendre du recul et de la hauteur vis-à-vis de cet espace et de s'inspirer des autres estuaires.

Les membres s'accordent sur la nécessité d'avoir une vision prospective sur l'estuaire et que le SAGE puisse porter une vision stratégique, dans son champ de compétences que sont l'eau et ses usages. Les membres du bureau de la CLE s'accordent sur l'intérêt de compléter l'approche technique des problématiques de l'estuaire avec une approche sociologique et de réaliser une analyse critique de l'échec des derniers programmes.

M. COUTURIER rappelle qu'il a porté avec l'Etat le projet d'une labellisation EPTB pour le SYLOA afin d'assurer une coordination à l'échelle de l'estuaire. Il explique que cette labellisation n'avance pas car il y a superposition de périmètre avec l'EPL. Un rendez-vous est programmé avec la DREAL Pays de la Loire le 8 mars pour aborder la coordination estuarienne et plus globalement les missions à développer au Syloa.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur COUTURIER met un terme à la séance.